

Direction Générale de l'Aviation Civile
Délégation de l'Aviation Civile Hauts de
France Sud
Nouvelle tour de contrôle
60000 TILLE

Agnetz, le 20 août 2025,

Objet : Survol du territoire communal - aéroport de Beauvais-Tillé.
Réf :SA/2025-103

Monsieur, Monsieur,

Je suis Maire de la commune d'Agnetz, une des communes de la communauté de communes du Clermontois, dont le territoire est quotidiennement survolé par les avions atterrissant ou décollant de l'aéroport Beauvais-Tillé.

La commune est impactée depuis des dizaines d'années par l'activité de la plateforme aéroportuaire. Mais, depuis quelques mois, je suis de plus en plus souvent interrogée, sollicitée, invectivée par des habitants qui supportent de moins en moins l'augmentation du trafic et les nuisances qui vont avec.

Certains envisagent de quitter la commune, voire l'ont déjà fait. Bien souvent, en le faisant savoir sur les réseaux sociaux !

Les articles relayés dans les médias ces derniers mois, à propos du renouvellement de la concession de l'aéroport contribuent à augmenter ce sentiment de malaise.

Au-delà des règlementations qui existent concernant les flux aériens que les compagnies desservant l'aéroport appliquent, je n'en doute pas, c'est sur le domaine du respect des trajectoires des avions que les agnessois portent leur attention.

Et il faut bien reconnaître que des applications comme FLIGHTRADAR24 ou, depuis peu, FLIGHTTRACK60, contribuent largement à nourrir le sentiment selon lequel « les commandants de bords des avions font n'importe quoi ! » ou à renforcer une vieille « légende urbaine » selon laquelle l'église Saint Léger d'Agnetz, sur son promontoire, sert de point de repère pour virer en direction de la piste...

Qui aurait pu imaginer qu'en 2025, une application pouvait donner le numéro de vol d'un avion, sa compagnie, la marque et le modèle d'avion, sa vitesse, son altitude, son point de départ et sa destination, son heure de décollage, son heure d'arrivée. Par la même occasion, toute information utile sur sa trajectoire au-dessus d'un territoire donné...



Aujourd'hui, les maires dans ma situation sont en peine d'expliquer à leurs habitants, de manière vulgarisée, les règles liées au respect des atterrissages et décollages d'un avion aux abords d'un aéroport. Dans le même temps, ce sont leurs habitants qui leur donnent toutes les informations nécessaires avec un outil simple et vulgarisé. (voir signalement effectué par un habitant avec capture d'écran à l'appui).

Il y a là un vrai décalage qui accentue d'une part, un malaise grandissant lié aux nuisances sonores, aux impacts sur la santé et environnementaux, et d'autre part, un sentiment de défiance vis-à-vis des élus locaux à qui on reproche de ne rien faire pour qu'elles cessent ou au moins, qu'elles deviennent acceptables.

Aussi, afin de pouvoir apporter toute information utile à ma population ainsi qu'à mon conseil municipal à l'occasion d'une prochaine séance, je vous remercie de me transmettre des éléments d'informations, simples et clairs, sur le trafic, sur les servitudes de survol, les couloirs d'accès à l'aéroport de Beauvais-Tillé, etc.

Je vous demande aussi, en tant qu'autorité de contrôle, d'engager les moyens qui sont les vôtres pour faire respecter leurs obligations aux compagnies aériennes dans l'exercice de leurs activités aériennes. Et plus particulièrement, dans l'utilisation des trajectoires dites « de moindre bruit ».

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.



Le Maire,

Stéphanie ANSART.

Copie pour information à :

- ✓ M. Damien CAZE, Direction Générale de l'Aviation Civile

